

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 18 DECEMBRE 2017**

Présents : Jean-Maurice VENTURINI, Marie-Jeanne BAFFOUR, Gilles BLANC, Arnaud BOURGEOIS, Julien CAUCINO, Fabrice CHAFFARDON, Bernard COLIN, Frédéric OULMI, Christiane MARECHAL, Yvonne MARITANO, Martial PERRIER, Jean-Jacques PEZERAT, Jacques RATEL, Marc SECO.

1- Procès-verbal du Conseil du 13 novembre 2017

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le PV du dernier conseil après quelques modifications.

2- Instauration du régime des astreintes au service technique

Le Conseil municipal vote à l'unanimité l'instauration du régime des astreintes hivernales pour les deux agents techniques. Ceux-ci doivent être disponibles sur la période du 1er novembre au 15 avril pour contrôler et dégager les routes, saler et déneiger.

Les agents pourront être placés sous le régime des astreintes par l'autorité territoriale durant :

- La semaine complète
- Le week-end (du vendredi soir au lundi matin)
- Le Samedi ou lors d'une journée de récupération
- Le dimanche ou jour férié
- La nuit.

Ils sont rémunérés pour les astreintes et pour les heures supplémentaires effectuées.

3- Vote des tarifs 2018 de la salle des fêtes

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs pour 2018. Ils se présentent comme suit :

	Montagnolais	Supplément vaisselle	Extérieurs
Grande Salle 24 H en semaine (1)	180 €	40 €	450 €
Grande salle forfait week-end	270 €	40 €	620 €

4- Vote des tarifs 2018 du cimetière

Les tarifs actuels sont maintenus à l'identique à l'unanimité.

Ils se présentent comme suit :

❖ Concession pleine terre (durée : 30 ans) :		130 €
❖ Caveau		
▪ Concession (durée : 50 ans) :	3 places :	500 €
	6 places :	950 €
▪ Infrastructures pour caveau :	3 places :	2 500 €
	6 places :	3 400 €
❖ Case columbarium		
▪ Concession (durée 30 ans) :		150 €
▪ Infrastructure :		1 200 €
❖ Mur du souvenir		
▪ Concession (durée 30 ans) :		100 €

5- Adhésion au service intérim du Centre de Gestion

Pour remplacer une des secrétaires de mairie qui va partir en congé maternité prolongé, il est nécessaire de faire appel au Centre de Gestion qui dispose d'un service intérim. Il s'occupe de l'embauche, de la paie des déclarations sociales et facture ses services aux collectivités. Les frais de gestion sont de 6% sur le salaire brut + les charges patronales ce qui fait environ 130 € par mois.

Le Conseil vote l'adhésion au service intérim à l'unanimité.

6- Questions diverses

▶ La réception des travaux des vestiaires de football a eu lieu le jeudi 7 décembre 2017 avec quelques réserves.

Le bâtiment sera mis à disposition en mars 2018 avec l'organisation d'une petite inauguration.

▶ La commission des marchés a ouvert les offres pour l'opération d'enfouissement des réseaux secs et aménagement d'un trottoir aux Guillermins. Une négociation est en cours pour le choix de l'attributaire.

▶ Suite au départ de la responsable de l'accueil de loisirs, la gestion sera effectuée en collaboration avec l'ALSH de Jacob-Bellecombette. Un nouvel agent sera recruté pour pallier le départ de la directrice.

▶ Un apéritif dédié au personnel et aux associations aura lieu le vendredi 22 décembre à 18H30.

Fait à Montagnole,
Le 23 janvier 2018

Le Maire

Jean-Maurice VENTURINI

